

nous avons constaté que dix ans ne suffiraient pas. N'oublions pas que l'écart entre les nations industrialisées et non industrialisées va grandissant, et qu'il nous faudra peut-être 30 ou 40 ans pour le combler. D'ici là, le temps joue contre nous. Nous ne pouvons attendre car le temps, lui, n'attend pas, et parce qu'un enchaînement de circonstances en mouvement nous mène vers un gouffre dépourvu de ponts. La croissance et les richesses par habitant dans les pays industrialisés comparés à ceux des pays en voie de développement créent une crise. Aujourd'hui que les nations moins bien nanties peuvent, par les media, découvrir qu'il est un monde meilleur, un mode de vie supérieur, leurs peuples ne s'éterniseront pas à ne rien faire et à permettre à la situation de se perpétuer.

M. Nowlan: Bravo!

M. Baldwin: Je suis heureux qu'on partage mon point de vue. Pour terminer, je voudrais lire à l'intention du ministre deux ou trois paragraphes de la brochure intitulée «Canada's Trade Policy in the Second Development Decade» de Benjamin et Jean Higgins, que le ministre connaît peut-être. Elle porte sur les utilisations possibles d'instruments comme le bill à l'étude, la loi sur l'expansion des exportations, et d'autres mesures visant à aider les pays émergents par notre politique commerciale. Je cite, de la page 65 de la brochure, des mots dont le gouvernement devrait se souvenir à l'égard de problèmes qui nous touchent de près:

Or, de ce qui a déjà été dit au sujet du chômage, il devrait ressortir clairement que la découverte la plus utile de toutes serait de trouver une formule pour que la technologie industrielle de l'Ouest puisse s'appliquer à une large gamme d'activités manufacturières, qu'elle utilise moins de capitaux et plus de main-d'œuvre tout en améliorant le rendement tant de la main-d'œuvre que du capital. Voilà en effet un défi qu'il reste à relever et à traduire en actes dans tous les pays, avancés ou sous-développés. Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement des recherches en laboratoire, mais aussi leur application à l'aide de plans-pilotes. Et peu importe la compétence des ingénieurs et des savants engagés dans une telle recherche, leurs travaux ne seront probablement pas couronnés de succès s'ils ne comprennent pas clairement l'objet de leurs recherches. Depuis des siècles on invente des dispositifs économiseurs de travail et on les assimile au progrès technologique, mais il n'est pas facile aujourd'hui pour les ingénieurs et les savants de l'Ouest—ou pour les ingénieurs et les savants des pays à faible croissance, dont la formation est essentiellement la même—d'imaginer de nouvelles techniques qui intensifient la main-d'œuvre au lieu de la réduire, tout en augmentant le rendement par heure-homme et par unité de capital. Mais on ne saurait dire qu'il n'existe pas de technologie de cette sorte, car personne n'a sérieusement essayé de la découvrir. Si le Canada pouvait produire ce genre de technologie...

Je fais ici une parenthèse pour souhaiter que le Canada puisse produire une telle technologie et l'exporter, par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations.

...ce serait un bienfait pour le genre humain.

Les programmes d'assistance technique constituent essentiellement un moyen permettant de fournir des réserves de compétences et le savoir distillé par les systèmes scolaires grâce au transfert de ressources humaines à l'échelle internationale. Très souvent, l'absence de certains types de ressources humaines est la principale cause qui bloque le développement d'un pays donné et le grand facteur qui limite la capacité d'absorption de l'aide à l'équipement. En ce cas, des transferts de toute compétence rare peuvent être utiles.

Mais de l'analyse ci-dessus, il ressort que la forme la plus utile d'aide technique dans la deuxième décennie de développement sera de prévoir des spécialistes de la gestion, et des

sciences ainsi que des techniciens dont on a besoin pour découvrir les possibilités d'implantation de nouvelles entreprises industrielles, pour les organiser et pour leur faciliter les débuts. Au Canada, ces compétences existent en général plutôt dans les entreprises privées que dans les ministères fédéraux ou dans les universités.

J'attends l'approbation de quelques députés à ma gauche, mais apparemment cela ne les intéresse pas.

Un des moyens de mettre ces connaissances à la disposition des pays à faible croissance consiste de toute évidence à y installer de nouvelles entreprises canadiennes. Mais cette méthode n'est peut-être pas toujours indiquée, et il importe de déterminer des moyens propres à faire bénéficier notre programme d'aide à l'étranger des connaissances des entreprises privées. La division de l'entreprise privée nouvellement créée au sein de l'Agence canadienne de développement international pourrait se révéler très utile à cet égard.

Peut-être cette remarque n'est-elle pas tout à fait à propos, mais je signale au ministre que nous avons là une possibilité d'apporter une certaine aide aux pays en voie de développement grâce à la mise en œuvre de ce texte de loi. Je recommande au ministre de méditer sur ces considérations une fois que le bill sera adopté et qu'il s'agira de l'appliquer.

• (9.20 p.m.)

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, un passage de Shakespeare est de mise ce soir: le pardon est doublement bénéfique; bénéfique pour celui qui le donne et pour celui qui le reçoit. Je rappelle aux députés ce passage parce qu'à mon avis il s'applique au commentaire formulé par le député de Regina-Est (M. Burton) et par l'orateur qui m'a précédé, le député de Peace River (M. Baldwin).

Ce soir, on nous a exposé deux aspects de la même question. Le député de Regina-Est nous a entretenus de sa crainte que les sociétés canadiennes qui vont s'établir à l'étranger discréditent de quelque façon le Canada, et suscitent un mouvement de colère contre nous tous.

M. Burton: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai rien dit de pareil.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, peut-être ai-je paraphrasé les propos du député, mais c'est ce qu'il a insinué, savoir que si nous envoyons des sociétés canadiennes s'établir à l'étranger, nous subirons d'une certaine façon l'opprobre qui s'est abattu sur un certain nombre d'autres pays qui ont agi ainsi. Je ne peux accepter cette prémisse. A mon avis, nous avons la responsabilité de prendre nos talents et de les investir à l'étranger si cela peut aider d'autres pays, et il faudra alors se rappeler les aspects soulevés par le député de Peace River.

Nous avons accepté une obligation en ce qui concerne l'aide internationale. Nous nous efforçons de porter à 1 p. 100 de notre produit national brut notre aide aux pays émergents. Nous savons que c'est un objectif difficile pour un pays de la grandeur du Canada, mais les Nations Unies, et d'autres autorités dans ce domaine, encouragent de plus en plus l'essor des placements étrangers dans les pays émergents comme moyen légitime et utile par lesquels les pays évolués peuvent aider ces autres pays. Je crois que cela est précieux pour ces pays en raison non seulement des ressources qui sont ainsi mises à leur dis-